


5.00 crédits

60.0 h + 12.0 h

Q1

Enseignants	Sosson Jehanne ;Willems Geoffrey ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours débutera par une introduction aux évolutions anthropologiques, sociales et culturelles qui modifient la famille et le droit de la famille et s'attachera ensuite à l'exposé des règles juridiques relatives au statut de la personne et aux relations familiales conjugales et parentales. L'enseignement magistral est, le cas échéant, complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire. 12 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation. * Les exercices pratiques ne sont pas accessibles aux étudiants du programme de la mineure en droit.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Le cours, qui assure à l'étudiant une formation de base en droit de la personne et de la famille, répond à un double objectif : - initier l'étudiant à la compréhension des grandes problématiques que posent aux sociétés occidentales les évolutions considérables qui affectent le statut de la personne humaine et les relations familiales et affectives, et, par là même, le faire réfléchir aux réponses juridiques qui sont ou qui peuvent être apportées à ces problématiques, en Belgique ou en Europe, en prenant expressément en compte les enjeux socio-politiques de ces réponses ; - permettre à l'étudiant de connaître et d'assimiler les règles du droit positif belge dans les principales matières du droit de la personne et de la famille, en ce compris le droit des régimes matrimoniaux, mais à l'exclusion du droit des successions et des libéralités qui fera l'objet d'un cours distinct en maîtrise en droit.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Les étudiants présenteront un examen écrit.</p> <p>Plusieurs questions porteront sur les enseignements magistraux dispensés par J.Sosson et G. Willems. Les réponses à ces questions contribueront à la note finale à hauteur de 15/20.</p> <p>Une question consistera en outre en un exercice rédigé par les assistants du cours qui mobilisera les connaissances et compétences acquises lors des exercices pratiques. Cette question interviendra pour 4/20.</p> <p>Enfin, la réalisation des exercices Moodle prévus tout au long du quadrimestre dans le cadre des exercices pratiques est obligatoire et 1/20 sera attribué pour la réalisation de l'ensemble de ces exercices.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le cours est dispensé sous la forme d'un enseignement magistral qui peut être complété, en fonction des besoins de l'enseignement, par d'autres méthodes pédagogiques impliquant éventuellement la réalisation de lectures préalables.</p> <p>Le cours est accompagné de 6 séances d'exercices pratiques obligatoires qui permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. La participation aux séances est obligatoire et implique la réalisation d'exercices en amont et en aval des séances.</p>
Contenu	<p>Le cours de droit de la personne et de la famille vise tout à la fois, dès lors qu'il s'agit d'un cours du baccalauréat, à assurer la <u>formation générale</u> des étudiants en droit dans une discipline particulière du droit positif et, dès lors qu'il s'agit d'un cours de la troisième année du baccalauréat en droit, à continuer à développer chez l'étudiant une véritable <u>compétence juridique</u> consistant à appréhender de manière précise, rigoureuse et approfondie la signification et la portée d'un ensemble de règles de droit.</p> <p>Le cours présentera dès lors une double dimension :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une part, introduire l'étudiant aux <u>grandes questions</u> que posent au droit les évolutions qui affectent aujourd'hui le statut de la personne humaine et les relations familiales et affectives (dimension réflexive) ; • d'autre part, permettre à l'étudiant de connaître, d'assimiler et de <u>mettre en pratique</u> les règles du droit positif belge dans les principales matières du droit de la personne et de la famille (dimension pratique). <p>Le cours aborde, notamment, les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'existence de la personne humaine • les droits de la personnalité • l'état civil de la personne • l'incapacité du mineur et du majeur

	<ul style="list-style-type: none">• les statuts juridiques du couple• la séparation et le divorce• la filiation• l'autorité parentale• les obligations alimentaires• les régimes matrimoniaux• le contentieux familial
Ressources en ligne	<p>Les deux enseignants mettent à la disposition des étudiants sur Moodle des notes de cours organisées suivant un plan en cinq parties comportant chacune plusieurs chapitres :</p> <ul style="list-style-type: none">• Partie 1 : Le droit de la personne• Partie 2 : Le couple• Partie 3 : Les enfants• Partie 4 : Les régimes patrimoniaux• Partie 5 : Le tribunal de la famille <p>Ces notes sont déposées sur le site du cours au fur et à mesure de l'enseignement.</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	5		
Master [120] en droit [Double parcours Gestion-Droit : pour les Bacheliers en Gestion]	DROI2M	5		